

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023**

**Convocation adressée aux
Conseillers par courrier le :**

07/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le sept novembre par Madame le Maire, Mme DEVALLÉE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Effectif légal du Conseil : 23

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 23

Mme DEVALLÉE Pascale, Maire, Mmes : FERRAND Claude, GOURON Claude, Mme BONZON Marie-Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, ROUVRE Liliane, COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie.
MM : LEBREC Michel, TARBÉ de SAINT HARDOUIN Patrice, MAZET Franck, CHAMPION Pierre, ROBIN Xavier, BONZON Sébastien, DEVALLÉE Victorien, FROGER David.

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme DUBRAY Françoise donne pouvoir à Mme ROUVRE Liliane
MERCIER Céline donne pouvoir à M DEVALLÉE Victorien
M SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEVALLÉE Pascale
Mme LABREVOIT Sandrine donne pouvoir à Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle
M LESAGE Mathieu donne pouvoir à Mme COMMUNAL Renée
M LANDAIS Romain donne pouvoir à M ROBIN Xavier
Mme CHASLE Sophie donne pouvoir à M FROGER David

Résultats du vote :

Voix « POUR » : 23

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

Etaient absents excusés :

Néant

Etaient absents non excusés :

Néant

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

Désignation du secrétaire de séance : conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M DEVALLÉE Victorien a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,



DELIBERATION N° 62 / 2023

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 OCTOBRE
2023**

Madame Le Maire soumet à l'assemblée l'approbation du PV de la séance du 9 octobre 2023 et demande s'il y a des remarques à y apporter.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, en l'absence d'observations, par un vote à main levée, à l'unanimité, adoptent le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2023.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le secrétaire de séance,

Victorien DEBALLÉE



Le Maire,

Pascale DEBALLÉE

